

Collecte sélective | Comité Syndical | Cartons | Bennes | Quai
de Transfert | Plastique | Colonne enterrée | Recyclage | Verre
| Compost | Déchetteries | Bureau des Élus | Sensibilisation |
Transport | Bacs | Redevance spéciale | ResTE | Information
| Maintenance | Déchets Toxiques | Prévention | DEEE |
Compost | Camion grue | Emballages | Intercommunalité
| Consignes de tri | Communication | Encombrants |
Piles | Cartons | Briques alimentaires | Végétaux |



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010

*sur le prix et la qualité du service
public d'élimination des déchets*

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers lecteurs,

Le bureau du Sictomu a maintenu en 2010 une politique d'amélioration de la qualité de service tout en veillant à une stricte maîtrise des coûts.

Grâce à cette politique, vous pourrez constater dans ce rapport que nous avons pu à nouveau éviter, comme prévu, l'augmentation de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), alors que la plupart de nos voisins y ont été contraints.

Pourtant, le SICTOMU doit faire face à une augmentation importante et constante des coûts de traitement et de collecte.

Il s'agit d'un phénomène national que nous ne pouvons que subir et prendre en compte.

Une amélioration sensible de la qualité de service a pu être observée par les usagers, notamment en période estivale, et elle sera poursuivie en 2011: diminution des dépôts sauvages, collecte des points d'apport volontaire, tournées de ResTE, collecte des professionnels.

Le personnel d'exécution du SICTOMU a largement contribué à ces efforts tout en préservant un climat social positif et sain.

Dans les mois et les années qui viennent, nous allons être confrontés à des challenges difficiles pour lesquels nous nous préparons: augmentation des taxes sur le traitement, mise en place d'un mode de financement du service plus équitable (redevance incitative), avenir incertain de notre filière de traitement à Beaucaire...

Nous nous engageons à poursuivre cette politique.

Vous trouverez dans ce document toutes les informations chiffrées nécessaires à la compréhension du service rendu aux usagers.

Bonne lecture

*Jean-Claude ZIV
Président du SICTOM de la région d'Uzès*

PRÉAMBULE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-5, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

La loi dite Barnier du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n°2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu minimal de ce rapport. Ainsi, l'annexe du décret fixe une liste d'indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement y figurer.

Aussi, ce rapport contient des indicateurs techniques et financiers qui doivent contribuer à mieux faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets s'exécute et à présenter l'ensemble des activités de l'année du SICTOMU.

Enfin, chacun des Maires des Communes membres doit en informer son conseil municipal.



SOMMAIRE



<i>Territoire & organisation</i>	4
<i>Collecte du Reste</i>	6
<i>Collecte sélective</i>	8
<i>Déchetteries</i>	10
<i>Autres collectes</i>	12
<i>Qualité & Prévention</i>	14
<i>Communication</i>	16
<i>Traitement des déchets</i>	18
<i>Bilan financier</i>	19
<i>Impact local</i>	22
<i>Synthèse 2010</i>	24
<i>Glossaire</i>	25

1.1. TERRITOIRE DU SICTOMU

S.I.C.T.O.M.U : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès.

Fondé en 1970, Le Sictomu est un établissement public regroupant 34 communes lui ayant initialement délégué leur compétence de gestion des déchets. Malgré le transfert de cette compétence aux communautés de communes (CC) en 2004, le SICTOMU continuait en 2010 de collecter et traiter les déchets ménagers et assimilés de ces mêmes communes.



Population totale : 31 852 habitants (source INSEE 2006 revu 2010)

Superficie du territoire : 522 km²

Densité : 61 habitants/km²

Habitat : semi-rural

Nombre de foyers estimés : 17 269 (source INSEE).

Activité touristique : forte, estivale (de juin à septembre)

Population pondérée à la période estivale : 36 827 habitants (formule ADEME)

Communautés de communes concernées :

- ◆ Communauté de Communes de l'Uzège (14 communes/ 15 au total) ;
- ◆ Communauté de Communes du Pont du Gard (10 communes / 15 au total) ;
- ◆ Communauté de Communes du Grand Lussan (9 communes / 9 au total) ;
- ◆ Commune isolée (Foissac).

Commune la plus habitée :

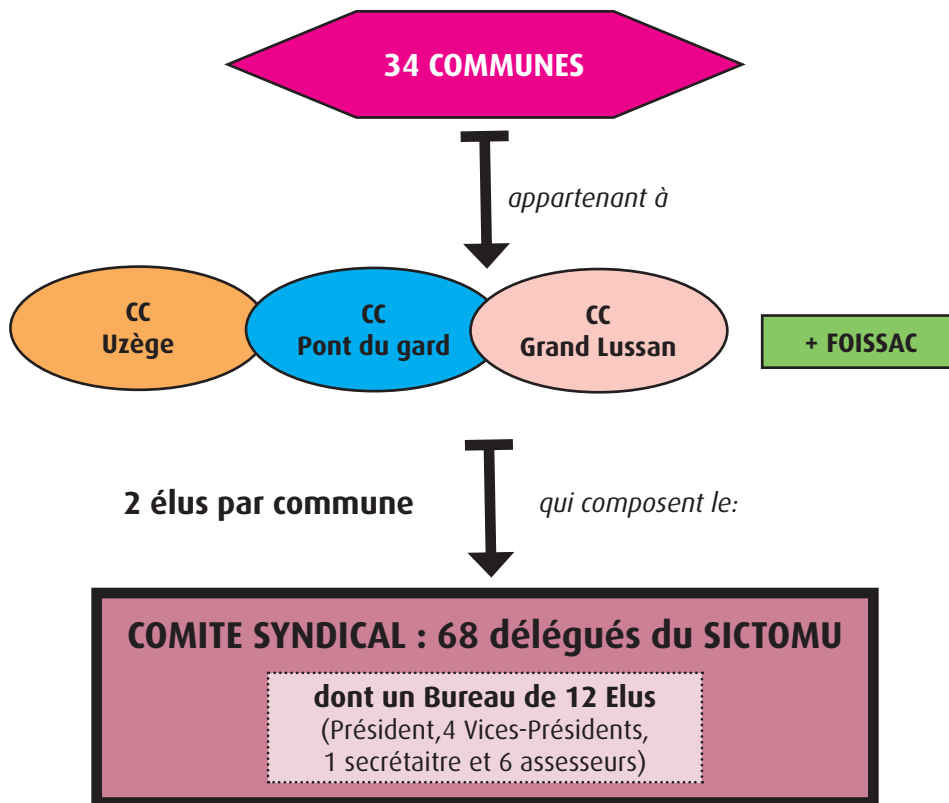
- ◆ Uzès (8 447 habitants)

Commune la moins habitée :

- ◆ Vallérargues (134 habitants)

1.2. ORGANISATION DU SICTOMU

Basé depuis août 2008 à Argilliers (locaux administratifs et services techniques) le SICTOMU est une collectivité territoriale qui est représentée par 68 élus (2 élus par commune). Parmi ces délégués, un Bureau de 12 élus (dont 1 Président, 4 vices présidents, 1 secrétaire) débat des orientations stratégiques du Syndicat. Ces orientations sont votées lors d'assemblées générales dites Comités Syndicaux.



Pour collecter les déchets ménagers et assimilés produits sur ces 34 communes, le SICTOMU fonctionne en régie directe, c'est-à-dire avec ses propres employés. Plusieurs modes de collecte sont organisés et ont été menés en 2010 :

- ◆ Collecte en **porte à porte** du ResTE (Résidus des Tris Effectués) en bacs individuels ; ..
- ◆ Collecte en **points d'apports volontaires** du ResTE pour des zones urbaines ne permettant pas de conteneurisation individuelle ;
- ◆ Collecte en **points d'apports volontaires** de 3 flux recyclables : verre, papier & cartonnettes et emballages recyclables (plastique, métal, briques alimentaires) ;
- ◆ Apports en **déchetterie** par les usagers pour les encombrants, les déchets électroniques, les végétaux et déchets toxiques ;
- ◆ Collectes **annexes** pour un service plus adapté : collecte d'encombrants pour certaines communes, collecte de piles & batteries, collectes de flux spécifiques des professionnels (verre & cartons).

Afin d'assurer ces missions, le SICTOMU comptait **48,79** équivalents temps plein en 2010. Composée d'agents de collecte, de chauffeurs poids lourds, de gardiens de déchetterie, d'agents administratifs...la structure employait **41** agents titulaires de la fonction publique territoriale.

Le SICTOMU assure la collecte de tous ces déchets mais a choisi **de déléguer la compétence traitement** à une autre collectivité basée à Beaucaire (30) : **Sud Rhône Environnement** (SRE). Cette collectivité est ainsi chargée d'assurer le transport et le traitement de **l'ensemble** des déchets collectés sur le territoire.

Deux modes de collecte selon les zones du territoire

Depuis le mois de février 2006, le SICTOMU collecte le RestE (RÉSIdus des Tris Éffectués) en **bacs individuels** sur l'ensemble du territoire. Cela signifie que chaque foyer est équipé de son propre bac. Ces bacs, dont les dotations volumiques sont adaptées au nombre d'habitants par foyer, sont collectés **une fois par semaine** (C1) pour les usagers ménagers. Elle atteint le C3 pour les habitats collectifs et certains professionnels.

Le RestE est également collecté depuis 2006 dans **des colonnes enterrées** pour des zones spécifiques difficiles d'accès dont la mise en place de bacs n'est pas possible. Les communes de Montaren Saint Médiars (2 colonnes), Saint Maximin (1), Saint Quentin la Poterie (3), Saint Siffret (1), Serviers Labaume (2) et Uzès (15) sont équipées de ce dispositif. La fréquence de collecte de ces colonnes **est adaptée** à la vitesse de remplissage de celles-ci qui croît fortement en période estivale.

DONNÉES 2010

Le fait marquant 2010 : Sur vote du Comité Syndical le 21 mai 2010, les délégués du SICTOMU ont validé l'acquisition de 5 nouvelles bennes à ordures ménagères et d'une mini benne destinées à la collecte du RestE. Ce marché devenait indispensable compte tenu de l'âge vieillissant du parc actuel. La livraison de ces nouveaux véhicules, qui supporteront davantage de poids et de jus que les précédents, tout en répondant aux nouveaux critères environnementaux, est prévue pour le mois de mai 2011.

Parc de récipients pour le RestE au 31 décembre 2010 :

16 089 bacs (contre 15 684 en 2009)

- ◆ Bacs 120 litres : **10 549**
(dont 187 bacs pour professionnels)
- ◆ Bacs 240 litres : **4 024**
(dont 145 bacs pour professionnels)
- ◆ Bacs 340 ou 360 litres : **1 484**
(dont 677 bacs pour professionnels)
- ◆ Bacs de regroupement 660 litres : **32**



+ 405 bacs
supplémentaires sur le parc en
2010 par rapport à 2009
871 actions de mises à disposition de
nouveaux bacs, de changements de
volumes, de retraits... (contre 840 en
2009)

Moyens mis en oeuvre pour la collecte du RestE en bacs

- ◆ **5 bennes à ordures ménagères** équipées de lèves-conteneurs permettant de collecter les bacs de tous volumes
Age moyen du parc : 11 ans
- ◆ **1 mini benne** permettant de collecter les bacs disposés dans des rues étroites
Age du véhicule : 3 ans



Le saviez-vous ? Le RestE ou RÉSIdus des Tris Éffectués est un nom déposé uniquement par SRE et le SICTOMU qui correspond au flux des ordures ménagères résiduelles (reste de repas, épluchures de fruits et légumes, couches culottes, etc.).

COLLECTE DU ResTE

Parc de colonnes enterrées de ResTE au 31 décembre 2010 :

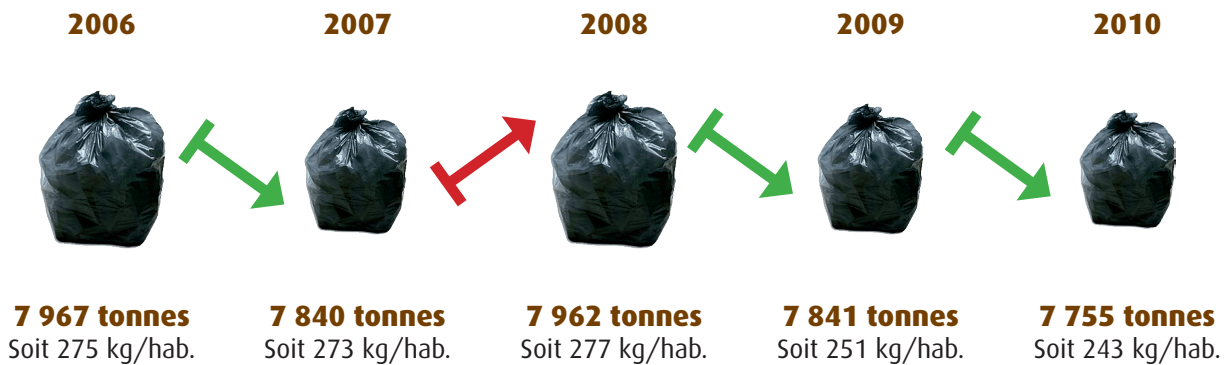
Nombre de **colonnes enterrées** de ResTE en 2010 : **23**
contre 24 en 2009



Moyens mis en oeuvre pour la collecte du ResTE en colonnes enterrées:

- ◆ 1 camion grue
- ◆ Age du véhicule : 4 ans

Evolution des tonnages collectés de ResTE :

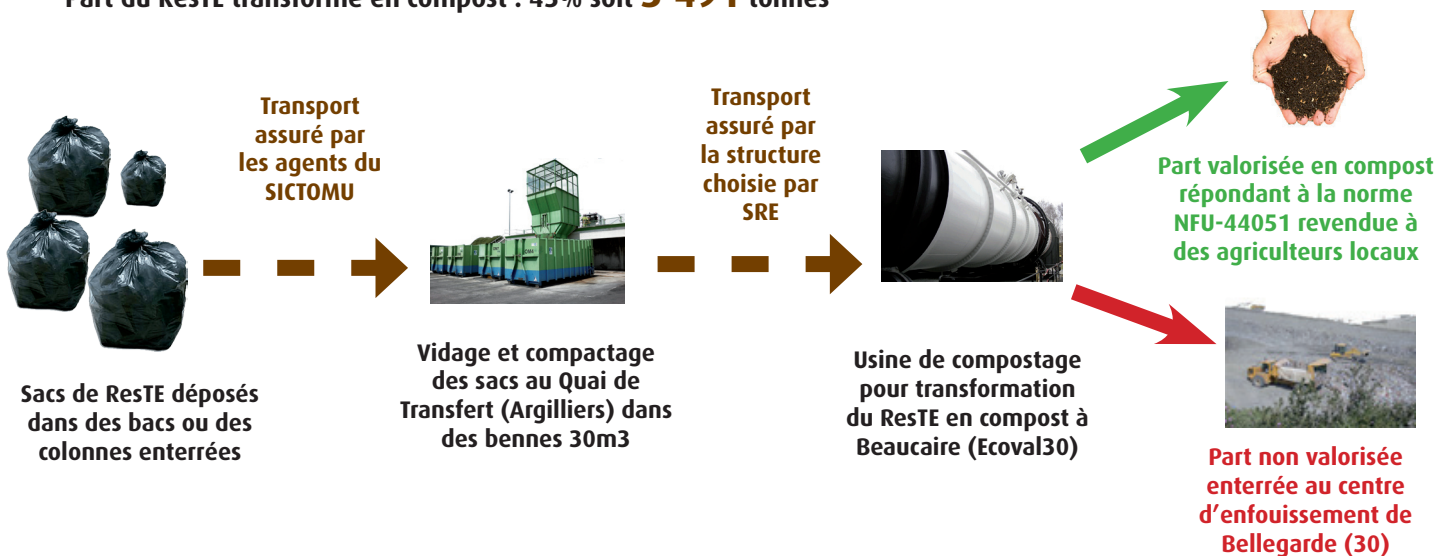


Ces tonnages comprennent les déchets de ResTE collectés en bacs et en colonnes enterrées produits par les ménages et les professionnels. **1 000 tonnes** de ResTE ont été collectés dans les colonnes enterrées soit **12,89%** du total.

Destination du ResTE collecté sur le territoire du SICTOMU :

En 2010, tous les déchets de ResTE collectés ont été apportés au quai de transfert à Argilliers pour optimiser le transport vers une plateforme de compostage à Beaucaire (Site Ecoval30). Une fois arrivé, le ResTE bénéficie d'une valorisation matière ; il est en partie transformé en compost grâce au tri mécano biologique.

Part du ResTE transformé en compost : 45% soit **3 491 tonnes**



Un système de collecte unique : l'apport volontaire

Mise en place depuis 2003 et en application de la loi du 13 juillet 1992, la collecte sélective se distingue sur le territoire du SICTOMU par **trois flux différents** : le verre, le papier & les cartonnettes et les emballages. Pour ces trois flux, le mode de collecte appliqué est l'apport volontaire. En effet, les usagers doivent se rendre à des points de tri pour se débarrasser de ces catégories de déchets.

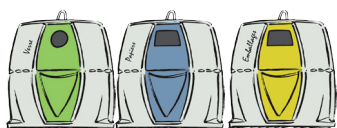
La fréquence de collecte des colonnes de tri est **adaptée** au flux concerné et aux vitesses de remplissage liées à la saisonnalité. La **fréquence de collecte** peut ainsi aller du C1 au C3 (1 à 3 fois par semaine).

L'ensemble de la population (les ménages comme les professionnels inscrits à la redevance spéciale) est concernée par ce système. Selon les points de tri, les colonnes de tri pourront être enterrées ou aériennes.

DONNÉES 2010

Le fait marquant 2010 : sur vote du comité syndical du 19 octobre 2010, les délégués du SICTOMU ont donné l'autorisation au Syndicat de lancer un marché d'appel d'offres pour la commande de nouvelles colonnes de tri (et de RestE) aériennes et enterrées. Un recensement des besoins des communes a été effectué afin d'anticiper la nouvelle dotation de points de tri.

Parc de colonnes de tri sur le territoire au 31 décembre 2010 :



Colonnes aériennes :

- ◆ 114 colonnes à verre
- ◆ 117 colonnes papier & cartonnettes
- ◆ 121 colonnes à emballages



Colonnes enterrées :

- ◆ 15 colonnes à verre
- ◆ 15 colonnes papier & cartonnettes
- ◆ 15 colonnes à emballages

110

Points de tri complets
(ou doublés) sur le territoire du SICTOMU soit 1 point de tri pour **290 habitants**.

(122 points d'apport en rajoutant les colonnes enterrées de RestE implantées sans flux sélectif).

Un point de tri complet comprend les 3 flux recyclables. (Mode de calcul changé par rapport à 2009).

Ville la mieux équipée: Belvezet (un point de tri pour 118 habitants)

Moyens mis en oeuvre pour la collecte sélective :

Volume des colonnes enterrées et aériennes : 4m³

Véhicules utilisés pour le vidage : 4 camions grues

Age moyen du parc : 4,3 ans




Fréquences de collecte des colonnes : adaptées au remplissage et à la saisonnalité



Le saviez-vous ? Depuis la mise en place des bacs individuels de RestE, le SICTOMU réalise d'excellents chiffres de collecte de recyclables sur son territoire. En effet, le poids par habitant de déchets triés est supérieur à la moyenne. Ces bons résultats ont une influence tant financière qu'écologique puisque la valorisation de ces flux est non seulement moins onéreuse que celle du RestE mais elle permet également de préserver les ressources naturelles nécessaires à la fabrication de nombreux produits de grande consommation. Le tri sélectif apporte en outre davantage de recettes et de soutiens d'Eco organismes.

COLLECTE SÉLECTIVE

Évolution des tonnages collectés

Flux	2006	2007	2008	2009	2010
 Verre	1 229 tonnes 42,52 kg/hab.	1 334 tonnes 46,42 kg/hab.	1 415 tonnes 49,26 kg/hab.	1 404 tonnes 42,52 kg/hab.	1 379 tonnes 43,29 kg/hab.
 Papier & cartonnettes	1 107 tonnes 39,31 kg/hab.	1 138 tonnes 39,60 kg/hab.	1 280 tonnes 44,52 kg/hab.	1 221 tonnes 39,31 kg/hab.	1 261 tonnes 39,59 kg/hab.
 Emballages plastiques, métaux & briques alimentaires	443 tonnes (189t de refus) 15,33 kg/hab.	491 tonnes (179t de refus) 17,09 kg/hab.	526 tonnes (185t de refus) 18,31 kg/hab.	537 tonnes (187t de refus) 15,33 kg/hab.	550 tonnes (190t de refus) 17,27 kg/hab.

Cette production de déchets recyclables est **supérieure** à la moyenne nationale pour les trois flux. Tandis qu'un habitant du Languedoc Roussillon valorisait 48kg d'emballages, de papier et de cartonnettes, celui du SICTOMU en produisait 58,86 kg lors de la même année.

Des erreurs de tri malgré tout : les usagers trient beaucoup mais pas forcément bien

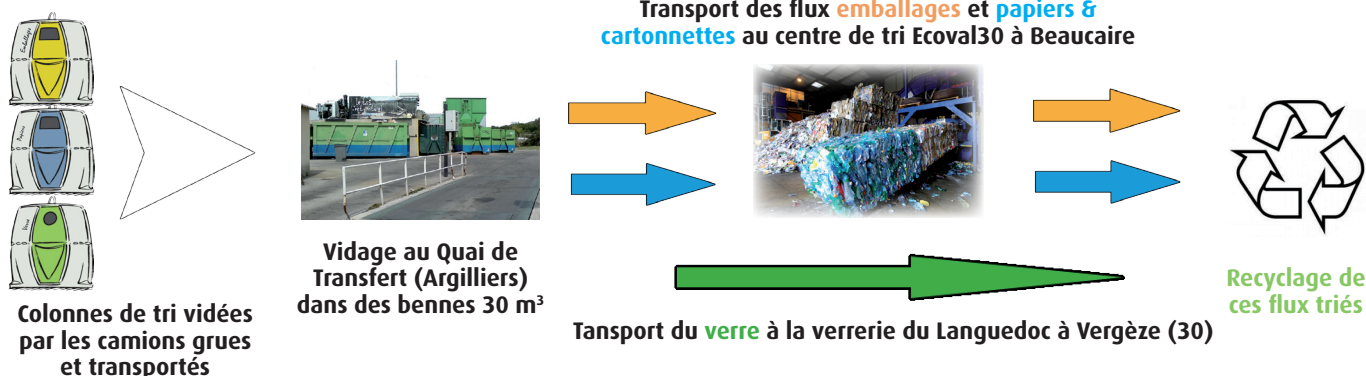
Si le tri du verre et des papiers & cartonnettes sont des consignes assimilées par les usagers, c'est loin d'être le cas des emballages recyclables. En effet, ce sont dans les colonnes jaunes que les erreurs sont les plus nombreuses et grossières. En 2010, c'est environ **34,5%** des déchets déposés à tort dans cette colonne qui constituent des erreurs de tri. Ce pourcentage équivaut à près de **190 tonnes** de déchets placés dans les mauvais conteneurs.

Les plastiques rigides (pots de yaourt, barquettes), tubes PVC, jouets plastiques, déchets électroniques, bouteilles en verre ont été les erreurs les plus fréquentes. Mais il n'était également pas rare de retrouver des gravats, des couches culottes ou d'autres incivilités flagrantes.

Destination des flux de collecte sélective sur le territoire du SICTOMU :

Après avoir vidé les colonnes du territoire, les agents de collecte amènent ces trois flux au quai de transfert situé à Argilliers avant qu'ils ne soient transportés vers des sites différents :

- ◆ Le **verre** est destiné à la Verrerie du Languedoc à Vergèze (30) pour être recyclé à l'infini en de nouvelles bouteilles ;
- ◆ Le flux **papier & cartonnettes** est destiné à Ecoval30 à Beaucaire (30) pour être trié puis mené aux usines de recyclage adaptées pour la valorisation ;
- ◆ Le flux **emballages** est destiné à Ecoval30 à Beaucaire (30) pour être trié puis mené aux usines de recyclage adaptées pour sa valorisation.



Les 3 déchetteries du territoire

Afin de pouvoir éliminer les **déchets encombrants, électroniques les végétaux ou les déchets toxiques**, les usagers peuvent se rendre en déchetterie. Sur le territoire des 34 communes adhérentes, trois déchetteries sont directement gérées par le SICTOMU : celle d'Uzès a été créée en 2001 tandis que celles de Lussan et de Fournès ont ouvert leurs portes en 2005. Les usagers du territoire ont la possibilité de se rendre à la déchetterie de leur choix au moyen d'une carte d'accès. Si les apports sont gratuits pour les ménages (apports limités), les professionnels sont facturés pour les déchets produits dans le cadre de leur activité (carte professionnelle).

Pour les 7 communes qui sont trop éloignées de ces sites, le SICTOMU a passé des conventions avec les déchetteries de Connaux, Garrigues Sainte Eulalie et Saint Marcel de Carreiret pour permettre à tous les usagers de bénéficier d'une proximité améliorée.

DONNÉES 2010

Le fait marquant 2010 : depuis le mois d'octobre 2010, les déchetteries accueillent les huiles de friture en complément des huiles usagées.

Moyens mis en œuvre pour la gestion des déchetteries

Sites : 3 déchetteries gérées par le SICTOMU + 3 déchetteries sous convention

Nombre d'agents (en moyenne) : 2 à Uzès, 1 à Fournès et 1 à Lussan.

Nombre de flux triés en déchetterie : 11 (+ les vêtements)

Nombre de cartes créées en 2010 : 1 105

1 071 cartes « ménage » + 34 cartes « professionnel ».

Nombre total de cartes distribuées sur le territoire :

11 201 cartes « ménage » + 634 cartes « professionnel ».

1 compacteur mobile qui effectue des rotations sur les trois déchetteries afin d'optimiser le remplissage des bennes.



Fréquentation

Nombre de passages	2006	2007	2008	2009	2010	Évolution 2010/2009
Déchetterie de Fournès	9 098	12 57	13 671	17 294	17 300	0%
Déchetterie de Lussan	3 883	4 009	4 634	4 546	4 276	- 6%
Déchetterie d'Uzès	20 102	33 227	33 499	42 938	50 815	+ 18%
TOTAL	33 083	49 493	55 804	64 778	72 391*	+11,75%

* Dont 854 passages de professionnels et 2 686 passages d'employés communaux apportant les déchets ramassés sur la voie publique.

Nombre de passages moyen par foyer :

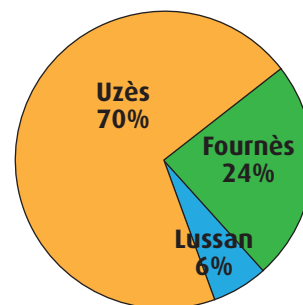
3,98 passages/foyer

Mode de calcul :

$(72\,391 - 854 - 2\,686) / 17\,269$ foyers estimés.

(Chaque déchetterie est équipée d'un système de suivi qui comptabilise le nombre de cartes badgées au passage de la barrière de sécurité)

Ratio des déchetteries selon la fréquentation



Le saviez-vous ? Il est possible d'orthographier déchetterie ou déchèteerie un espace aménagé, gardienné et clôturé où les usagers peuvent y déposer des déchets occasionnels. Ce terme est un nom déposé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise des Énergies).

DÉCHETTERIES

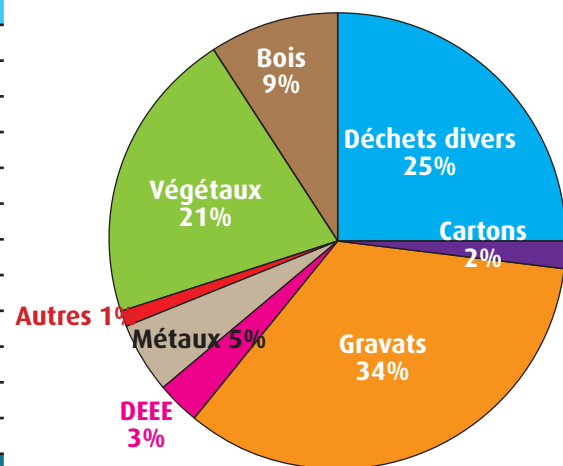
Tonnages collectés

Quantités collectées (en tonnes)	2006	2007	2008	2009	2010	Évolution 2010/2009	Ratio
Déchetterie de Fournès	2 210	2 848	3 067	3 055	3 015	- 1,31%	27%
Déchetterie de Lussan	417	333	640	460	470	+ 2,17%	4%
Déchetterie d'Uzès	5 917	6 701	7 218	7 312	7 652	+ 4,65%	69%
TOTAL	8 538	9 882	10 925	10 827	11 137	+2,86%	

Poids moyen en 2010 : **337 kg/hab. apportés en déchetterie**

Répartition des flux dans les 3 déchetteries du territoire en 2010

Matériaux	2009	2010	Évolution
Gravats	3 852	3 777	-2%
Déchets divers	2 716	2 847	+5%
Végétaux	2 160	2 293	+6%
Bois	931	1 014	+9%
Métaux	555	5789	+4%
DEEE	308	300	-3%
Cartons	242	264	+9%
DDM	28	29	+3%
Batteries de véhicule	20	15	-22%
Huiles usagées	10,8	13	+18%
Piles et batteries	4,7	4	-22%
Bouchons	2	2	-
TOTAL	10 827	11 137	+3%



DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DDM : Déchets Dangereux des Ménages

Tonnages 2010 apportés par les usagers du SICTOMU aux déchetteries sous convention :

- ◆ Déchetterie de Connaux : données inconnues
- ◆ Déchetterie du Garrigues Sainte Eulalie : 189 tonnes
- ◆ Déchetterie de Saint Marcel de Careiret : 209 tonnes

Apports des professionnels :

Les professionnels ne disposent pas des mêmes cartes d'accès que les ménages. Alors que les apports des usagers ménagers sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, les déchets apportés sur les 3 sites du SICTOMU dans le cadre d'une activité professionnelle sont soumis à une facturation compensant la totalité des coûts d'élimination de ces déchets, souvent peu valorisables. La facturation de ces apports variera selon les volumes et les flux apportés. Seuls les apports des gros cartons sont gratuits pour les professionnels inscrits à la Redevance Spéciale (cf. page 22).

En 2010, le poids estimé des déchets de professionnels apportés en déchetterie atteint les **408 tonnes** en **854 passages**.

A noter : les apports sont limités pour les ménages et les professionnels à 1m³ par jour et 3 m³ par semaine.

Destination des flux réceptionnés dans les déchetteries :

Les destinations pour tous les déchets apportés en déchetteries vont varier selon le flux concerné de même que leurs valorisations. Comme pour le RestE et le tri sélectif, les prestataires chargés du transport et de la valorisation de ces flux sont gérés par Sud Rhône Environnement à qui le SICTOMU a délégué la compétence Traitement. Le détail de ces destinations est indiqué dans la partie Traitement des déchets (cf. page 18).

AUTRES COLLECTES

Outre la collecte des flux recyclables, du Reste et les apports en déchetteries, des collectes annexes ont été mises en place sur le territoire pour certains types de déchets afin d'offrir davantage de proximité aux usagers et s'assurer de la bonne valorisation de flux qui peuvent être dangereux s'ils ne sont pas placés dans les bons conteneurs.

Les Encombrants

Dans un souci d'égalité du service public, une collecte à domicile des encombrants est organisée par le SICTOMU d'octobre à mai pour les **communes éloignées** des déchetteries à Flaux, La Capelle & Masmolène, Saint Quentin la Poterie, Saint Hippolyte de Montaigu, Saint Victor des Oules et Vallabrix. Ces déchets collectés sont ensuite amenés en déchetterie.

En 2010, **25 790 Kg** ont été collectés dans le cadre de ce service.



Les déchets piquants

Mise en place dans les pharmacies du territoire du SICTOMU, la collecte des déchets piquants permet de collecter les seringues et autres Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI) qui présentent des risques sanitaires pour le personnel de collecte. Depuis février 2009, une nouvelle convention tripartite a été conclue entre SRE, **9** pharmacies du territoire du SICTOMU sur 10 et la société LMCS.

En 2010, **392 Kg** de déchets piquants ont été collectés et traités grâce à ce procédé.



Les bouchons



Une collecte des bouchons organisée par l'association le Lion's Club d'Uzès est relayée par le SICTOMU dans sa déchetterie d'Uzès qui sert de points d'apport.

En 2010, cette collecte a permis la valorisation de **2** tonnes de bouchons.

Le compostage domestique



Le compostage permet la valorisation des déchets organiques de jardin et de cuisine, avec une économie maximale sur la collecte et le traitement. Cette pratique ne peut être encouragée qu'auprès des foyers possédant un jardin.

Le SICTOMU met ainsi à disposition 2 modèles de composteurs, l'un en bois d'un volume de 565 litres, traité en autoclave ; l'autre en plastique recyclé d'un volume de 325 litres.

En 2010, le SICTOMU a continué sa promotion du compostage domestique et ce sont donc **70** composteurs bois et **25** composteurs plastiques qui ont été livrés, portant ainsi à un nombre total de **2 333** composteurs livrés depuis 2002 (soit 2 267 foyers). Le territoire du SICTOMU comptant 17 269 foyers (source INSEE), ceci implique un taux d'équipement de **13,08%** (contre 12,7% en 2009). Néanmoins, si l'on considère le nombre de foyers avec jardins (13 820 maisons), ce taux est amélioré à hauteur de **16,34%**.



A noter qu'en 2010, certaines structures ont sollicité le SICTOMU (campings, écoles...) dans le but de pratiquer du compostage collectif.

Le saviez-vous ? L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise des Energies) a lancé en 2007 un Plan National de Soutien au Compostage Domestique (PNSCD). Dans ce cadre, le SICTOMU a été récompensé de ses actions de promotion (fiches, animations...) en étant nommé collectivité exemplaire de ce plan.

Les piles et petites batteries usagées



Afin d'améliorer la qualité du ResTE et de respecter la filière de traitement, une collecte de piles et de batteries usagées a été mise en place sur le territoire. **60** collecteurs de piles de deux formats (un grand et un petit modèle) ont été installés dans des mairies, établissements scolaires et autres commerces intéressés. Ce dispositif de collecte complémentaire des apports en déchetterie a été instauré en avril 2007 et a permis de récolter au total **3 700 Kg** de piles et batteries usagées en 2010.

Les cartouches d'encre

Une collecte des cartouches d'encre d'imprimante (jets d'encre et laser) est en place au siège du SICTOMU ainsi qu'à la déchetterie à Uzès depuis le début de l'année 2004. Elle s'est étendue aux déchetteries de Fournès et de Lussan depuis juin 2007. Elle a permis la collecte en 2010 de **330 Kg** de cartouches d'encre



La collecte des professionnels

Les communes ou les groupements de communes sont tenus d'assurer l'élimination des déchets ménagers et **assimilés** c'est-à-dire les déchets des professionnels qui peuvent être collectés et traités sans **sujétions techniques particulières**. Cela signifie que la collectivité ne doit pas avoir à modifier son fonctionnement pour cette catégorie d'utilisateurs.

Ils doivent utiliser les colonnes de tri pour les recyclables et peuvent tantôt disposer de bacs, tantôt aller aux colonnes enterrées pour le ResTE selon leur emplacement.

En revanche, à la différence des ménages, ces derniers sont soumis à la **Redevance Spéciale** et non à la TEOM pour l'élimination de ces déchets. (cf. page 22).

Les redevables de l'année 2010

Les **655** établissements soumis à la Redevance Spéciale en 2010 sont répartis de cette façon :

- ◆ **262** producteurs équipés de bacs individuels (dont 55 gros producteurs disposant de plus de 660 litres de conteneurs). Cela représente un équipement en bacs de **119 200** litres au total ;
- ◆ **386** producteurs situés en zone de colonnes enterrées ;
- ◆ **7 campings** équipés de bacs et étant propriétaires de colonnes de tri collectées par le SICTOMU contre une facturation effectuée à l'enlèvement.

Les verres et les cartons des professionnels

Considérant les volumes importants des gros cartons d'emballages des professionnels et les verres issus des activités des cafetiers et restaurateurs, le SICTOMU a décidé de mettre en place des collectes spécifiques hebdomadaires pour ces deux types de déchets. Des points précis dans les centres ville ont été choisis afin de favoriser le tri sélectif auprès de ces cibles qui viennent les déposer peu avant la collecte.

La fréquence de ramassage pourra varier d'une à deux fois par semaine selon le flux et la période saisonnière.

Données 2010

Flux	Communes concernées	Points de collectes	Fréquence de collecte	Quantités collectées	Évolution 2010/2009
Verre	Uzès	50	1 à 2 fois/sem. (selon la saison)	69 tonnes	+ 11% (62 t en 2009)
Cartons	Uzès / St Quentin la Poterie / Remoulins / Vers Pont du Gard	94	1 à 2 fois/sem. (selon le lieu)	180 tonnes	- 5% (190 t en 2009)

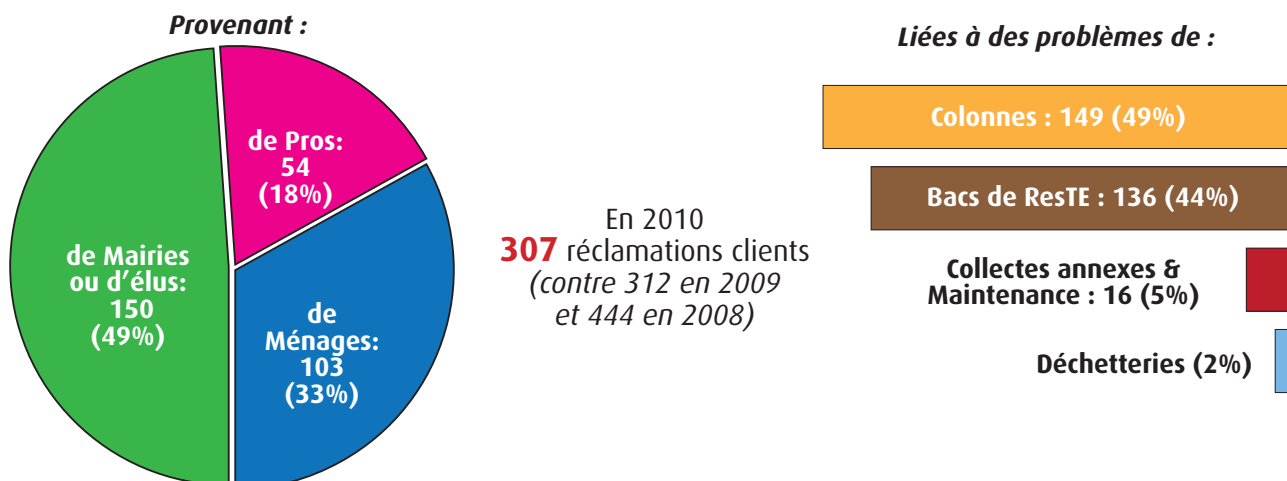
Démarche Qualité Sécurité Environnement

Le SICTOMU a mis en place un certain nombre d'actions visant à atteindre et maintenir les standards d'une structure où la qualité du service et la sécurité de ses employés sont une priorité.

A ce titre, un certain nombre d'actions ont été mises en place par le service Qualité : fiches de procédures, audits internes, suivi qualité, etc.

Parmi celles-ci, les réclamations ainsi que les indicateurs sécurité sont des outils de suivis primordiaux

◆ Suivi des réclamations clients



L'effet de **saisonnalité** en période estivale est à souligner avec 146 réclamations de juin à août. Cela représente en 3 mois 48% du total des enregistrements.

◆ Indicateurs sécurité

Un cahier des incidents assure le suivi des accidents du travail (AT). Ce document permet de mesurer chaque année des indicateurs sécurité et ainsi de composer un plan annuel tenant compte de ces données en termes de prévention des risques.

Indicateurs et ratios	SICTOMU 2009	SICTOMU 2010	Chiffres nationaux CRAM 2009*
Nombre d'AT avec arrêt	10	7	2 997
Nombre total de jours d'AT	120	160,5	187 658
Nombre d'heures travaillées	96 460	92 723,68	
Effectif	53	50,95	37 407
Indice de fréquence	188,68	137,39	80,12
Taux de fréquence	103,67	75,49	51,25
Taux de gravité	1,24	1,73	3,21
Durée moyenne d'un AT	12	22,93	62,62

Indice de Fréquence =
 nb d'accidents avec arrêt pour
 1000 salariés

Taux de fréquence =
 (nb d'AT / nb d'heures
 travaillées) x 1 million

Taux de gravité =
 nb de jours d'AT / nb d'heures
 travaillées) x 1000

Durée moyenne d'un AT =
 nb de jours d'AT / nb
 d'accidents

Étude d'optimisation des coûts et du service

Coordonnée par le service Qualité, cette étude a pour but d'améliorer la qualité du service rendu tout en maîtrisant les coûts liés à la gestion des déchets. Lancée en juin 2009, elle se déroule en trois phases :

1. Un état des lieux financier et organisationnel du Syndicat qui a été réalisé en 2009 ;
2. L'identification de leviers d'optimisation avec plusieurs scénarii proposés qui ont été validés ou écartés par un comité de pilotage en 2010 ;
3. La mise en œuvre de ces leviers d'optimisation dès 2010 et qui se poursuivra en 2011.

Les **axes d'optimisation prioritaires** choisis par les élus concernent la collecte sélective, les tournées de ResTE mais également la redevance spéciale, les restaurateurs et professionnels d'Uzès ou encore la comptabilité analytique.

Environnement

Le SICTOMU a entrepris un suivi des consommations d'**énergie** par sa structure afin de mieux en contrôler son impact et d'adapter son fonctionnement selon les résultats.

En 2010, la consommation de **carburants** pour l'ensemble des véhicules du SICTOMU a atteint **117 380 litres** (contre 131 053 litres en 2009 soit une baisse de **10,43%**).

	Siège Argilliers	Déch. d'Uzès	Déch. de Fournès	Déch. de Lussan	TOTAL
Eau	789 m ³	9 m ³	53 m ³	63 m ³	914 m³
Électricité	82 828 kWh	7 782 kWh	11 658 kWh	5 245 kWh	109 513 kWh

Hygiène et sécurité

Vecteur essentiel de la santé de la structure, le SICTOMU a défini des règles strictes en termes d'hygiène et de sécurité. En ce sens, le Syndicat et ses agents bénéficient :

◆ **D'Équipements de Protection Individuelle (EPI)**. En compléments des vêtements de travail, ce matériel doit être porté en permanence pendant la durée du travail. Le lavage de ces EPI est confié à une société privée.

◆ D'un **ACMO** (Agent Chargé de la Mise en Œuvre de la Prévention) dont la mission est notamment d'assister et de conseiller le SICTOMU pour :

- Prévenir les dangers pouvant compromettre la sécurité ou la santé des agents ;
- Améliorer l'organisation et l'environnement de travail en adaptant les conditions de travail ;
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques de résolution ;
- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires.

◆ De **procédures métiers**. Adaptées à chaque poste, ces procédures visent à améliorer la prévention des risques professionnels.

Formations professionnelles

20 formations professionnelles auront été suivies en 2010 par les agents du SICTOMU représentant un total de **35** jours. Elles concernaient notamment la gestion des déchets ménagers spéciaux en déchetterie, les le Sauvetage Secourisme du Travail (SST), la prévention dans le domaine de la collecte des déchets...

Maintenance et propreté du matériel de collecte

Doter les usagers du matériel nécessaire à la gestion des déchets est prépondérant pour obtenir de bons résultats de collecte. Assurer la maintenance et la livraison des bacs de ResTE, des composteurs ou encore des colonnes de tri est ainsi une obligation pour laquelle un service dédié y est affecté. En 2010, celui-ci a :

- ◆ Réalisé **871** opérations concernant les bacs (mises en place, remplacements, réparations...) ;
- ◆ Livré à domicile **105** composteurs ;

La totalité de ces outils de suivi et de contrôle sont à la base des axes d'amélioration et des pistes de réflexion. Ces efforts du SICTOMU se sont concrétisés en 2010 par :



ISO 9001
COLLECTE EN BACS ET EN COLONNES
COMMUNICATION SENSIBILISATION PRÉVENTION

◆ Le renouvellement de la **Certification Iso 9001** : obtenue en 2008, elle concerne « la collecte des déchets ménagers des particuliers et des professionnels ainsi que la communication et la sensibilisation des usagers à la prévention et à la gestion de leurs déchets ». Cette certification qui récompense les outils mis en place par le SICTOMU et la démarche d'amélioration continue a été maintenue jusqu'en mars 2011 suite à un audit de renouvellement mené par l'organisme AFAQ/AFNOR. Au-delà de cette date, elle ne sera par contre pas reconduite pour se diriger vers un label plus spécifique au métier des déchets. Néanmoins, la démarche d'amélioration continue se poursuivra sans certification externe.



◆ Label **Qualitri** : grâce à ses très bons chiffres de collecte et à la mise en place de nombreux outils d'exploitation et de suivi, le SICTOMU fait désormais partie des rares collectivités de France (197 récompensée sur 1 200) à être labellisée Qualitri pour son service de collecte. Suspendu à des critères sociaux, environnementaux, financiers, ce label récompense les actions du Syndicat au **service des usagers**. Les outils d'analyse (réclamations clients, analyse financière) la mise à disposition de bacs individuels, la réalisation d'actions de communication auprès de diverses cibles ont particulièrement été saluées à cette occasion.

En 2010, le service en charge de la communication aux usagers et de la prévention des déchets était composé d'un responsable et d'un ambassadeur du tri, chargé des actions de proximité. Celles-ci ont successivement été remplies par deux personnes sur une période de 10 mois sur 12. Un plan de communication est validé chaque année par les élus, permettant de mener des actions ciblées.

Les messages relayés par la communication auront principalement porté sur :

- ◆ la sensibilisation au tri ;
- ◆ la prévention des déchets (comment réduire le poids des poubelles) ;
- ◆ les choix stratégiques du SICTOMU ;
- ◆ la lutte contre les dépôts sauvages.

Actions auprès des ménages : la proximité en priorité

◆ **Anomalies de collecte** : lorsque des erreurs sont constatées par les agents durant la collecte (erreurs de tri, bac qui déborde, présence d'encombrants) un courrier d'information était envoyé aux détenteurs des bacs concernés suite à une remontée informatique. Une visite à domicile de l'ambassadeur du tri était systématique dès la seconde erreur similaire constatée.

931 courriers
et **106** visites à
domiciles

◆ **Permanences et visites à domicile** : à la demande de communes ou de comités des quartiers ou bien à sa propre initiative, le SICTOMU a réalisé des visites à domicile et des permanences en des lieux stratégiques : les marchés de Saint Quentin la Poterie et de Remoulins, des colonnes de tri dans le Quartier des Bourgade d'Uzès, des logements collectifs à Saint Bonnet du Gard, etc.

◆ **Comitus** : Relancé fin 2009, ce nouveau Comité Consultatif des Usagers avait été créé afin de construire autour d'un échange à double sens entre le Syndicat et des usagers, portes paroles du territoire. En 2010, après une réunion inaugurale et une visite du centre de tri, 6 sessions sur des thèmes précis se sont déroulées durant le mois de juin. Insatisfaits du système de ce Comitus, les participants ont sollicité sa modification pour 2011 lors d'une réunion au mois d'octobre.



10 400
visiteurs uniques

◆ Le **Site Internet** www.sictomu.org : mis en ligne depuis 2006, le site dédié aux déchets du territoire bénéficie d'une fréquentation qui s'est stabilisée ces dernières années. Ainsi en 2010, on recensait 10 400 visiteurs uniques (contre 11918 en 2009) pour 13 252 visites (15 523 en 2009). Cette baisse s'explique par une migration du serveur au mois de septembre qui a entraîné une perte d'information statistique.

◆ **Animations scolaires** : chaque année, le SICTOMU se rend dans les écoles primaires et maternelles afin de sensibiliser les plus jeunes usagers du territoire au tri des déchets et aux actions de prévention. Ainsi dans l'année 2010, ce sont 25 classes pour 674 élèves qui en ont appris davantage sur les déchets grâce à des exercices et des jeux ludiques.




25 classes
pour **674**
élèves

◆ **Articles de presse** : support privilégié car peu onéreux, cette année 2010 aura été ponctuée de nombreux articles diffusés dans la presse, ainsi que via les sites Internet des communes et communautés de communes ou dans des bulletins municipaux.

◆ **Kits nouveaux arrivants** : une documentation complète sur la gestion des déchets a été diffusée dans les Mairies qui en ont fait la demande pour leurs nouveaux habitants. Une diffusion systématique aux demandeurs de bacs de ResTE était également réalisée par les agents du SICTOMU.

464 kits
distribués

Actions auprès des professionnels : des actions ciblées

- ◆ 24 courriers de sensibilisation ont été envoyés pour les **anomalies de collecte** constatées lors du passage des camions ;
- ◆ Une opération sur les **déchets de garage** dont l'objectif était de diminuer la quantité de déchets dangereux et toxiques collectés afin de limiter la pollution du compost produit à partir du RESTE avait débuté fin 2008. Les 17 professionnels de l'automobile du territoire ont ainsi été sensibilisés au tri et orientés vers des filières spécialisées. En 2010, un contrôle a été effectué ; 
- ◆ Une rencontre avec les **restaurateurs** du centre-ville d'Uzès s'est tenue en mai 2010 afin de leur rappeler les consignes d'utilisation des colonnes enterrées et d'étudier la mise en place de solutions pour désengorger ces conteneurs durant la période estivale ;
- ◆ Un courrier de sensibilisation a été envoyé à l'ensemble des **gîtes et chambres d'hôtes** (167 recensés) en juin afin qu'ils relayent les consignes de tri à leurs clients de passage ;
- ◆ Une communication de proximité a été menée en août et en septembre auprès des professionnels de l'avenue Geoffroy Perret de **Remoulins** afin d'améliorer la propreté des rues de la commune ;
- ◆ Une réunion conviant **tous les professionnels d'Uzès** a été organisée le 9 septembre en partenariat avec la Mairie. Elle portait sur la recherche de solutions visant à améliorer les problématiques logistiques de la collecte des déchets des professionnels (circulation, horaires de collecte, services dédiés...). 12 professionnels sur 400 invités étaient présents ;
- ◆ La réalisation de **nouveaux documents explicatifs** des modalités de facturation aux professionnels.

Actions évènementielles : cautionnées par des opérations à grande échelle

◆ **Semaine du développement durable (du 1er au 7 avril 2010) :**


Le SICTOMU y aura activement participé en accompagnant particulièrement la ville d'Uzès grâce à :



- la conduite d'une conférence sur le devenir des déchets ;
- un stand développement durable faisant la promotion du compostage ;
- un soutien au Lycée Charles Gide pour une opération réalisée par une classe de 2^{nde}.

◆ **Semaine Européenne de la réduction des déchets (du 20 au 28 novembre 2010) :**

Pour cette deuxième édition européenne, deux opérations ont été organisées par le SICTOMU :

- Une opération **chariot Eco-citoyen** comparant financièrement et écologiquement deux types d'achats : Eco citoyen et basique. Ces actions ont été menées sur deux journées dans les Carrefours de Remoulins et d'Uzès ; 
- Une 4^{ème} édition de l'opération à succès **Recup' Grenier**. Comme chaque année, le SICTOMU se rendait sur les 3 déchetteries du territoire pour récupérer les objets réutilisables et les donner aux intéressés. Une fois de plus, cette action fortement appréciée des usagers ayant fait le déplacement s'est avérée être un succès lors des 3 journées de l'opération.

◆ **Semaines Eco citoyenne** : Saluer les initiatives menées par des associations ou des commissions environnementales est une priorité. Cela aura été le cas pour Saint Quentin La Poterie qui a organisé une semaine Eco Citoyenne réussie en faisant participer adultes et enfants. Le SICTOMU aura pu apporter son expertise à l'ensemble des participants, et surtout aux enfants qui auront parfaitement joué le jeu.

Communication institutionnelle :

En marge des actions énumérées ci-dessus, le service communication du SICTOMU aura également réalisé des actions auprès des élus et Communautés de Communes afin d'affirmer un échange fluide et constructif entre le Syndicat et les décideurs locaux. Portant sur des thèmes divers (collecte sélective, TEOM...), des réunions et tables rondes ont été menées tout au long de l'année 2010.

TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le traitement des déchets : une compétence déléguée

Le SICTOMU dispose de la compétence collecte et traitement des déchets. Si la partie collecte est assurée directement par le SICTOMU, le traitement a été délégué à un autre Syndicat : Sud Rhône Environnement depuis 2002. Le traitement comprend tout le processus allant du transport des déchets vers son tri et sa valorisation. C'est donc SRE qui est chargé d'user des moyens optimaux de traitement pour tous les flux collectés en sélectionnant les filières les plus adaptées.



Le Quai de Transfert : géré depuis 2007 par le SICTOMU

Une fois collectés par les agents du SICTOMU, plusieurs flux de déchets sont centralisés vers un quai de transfert. C'est le cas des 3 flux recyclables, du ResTE et des verres & cartons provenant des professionnels. Ces déchets sont remplis dans des bennes 30m3 sous le contrôle d'un gardien. Un système de double pesée est mis en place pour contrôler les tonnages collectés. Autrefois assuré par SRE, c'est le SICTOMU qui gère directement ce quai depuis 2007. En revanche, les déchets apportés en déchetterie ne transitent pas par ce quai de transfert.



A noter : Certains services municipaux qui en ont fait la demande y viennent également déposer des déchets de ResTE collectés dans leur commune.

Le chemin des déchets en 2010 par flux



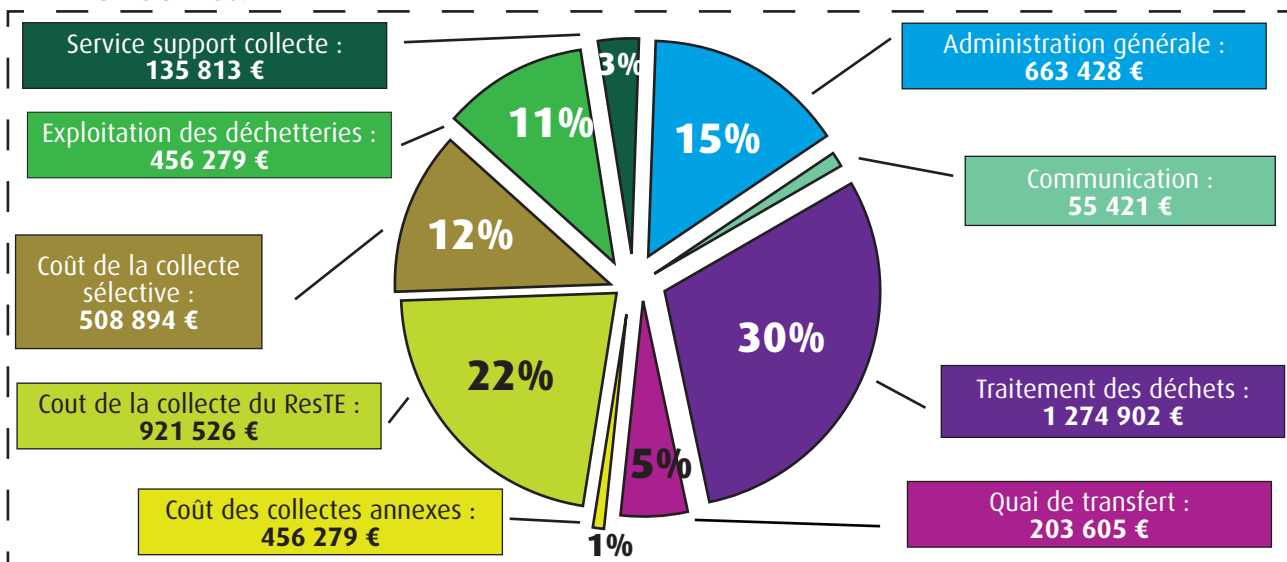
Flux	Mode de collecte	Lieu de stockage avant traitement	Transport vers la valorisation assurée par :	Destination	Technique utilisée			
Papier & cartons	Camion grue	Quai de transfert	JPM Vauvert (30)	Centre de tri EcoVal30 à Beaucaire (30)	Recyclage matière			
Emballages				Centre de tri EcoVal30 à Beaucaire (30)				
Verre				Verrerie du Languedoc à Vergèze (30)				
ResTE	Camion grue et Camions BOM	Déchetteries	Veolia Propreté Nîmes (30)	Centre de compostage EcoVal30 à Beaucaire (30) et refus enfouis à SITA (Bellegarde [30] ou Entraigues [84])	Compostage ou stockage			
Végétaux	Apport en déchetterie			SITA SUD Marguerittes (30)	Centre de compostage EcoVal30 à Beaucaire (30)	Compostage		
Cartons					Centre de tri EcoVal30 à Beaucaire (30)	Recyclage matière		
Gravats					Biocama à Garons (30)			
Métaux					Provence Recyclage à Istres (13)			
Bois					SITA SUD à Marguerittes (30)			
DEEE					Apport en déchetterie et points de collecte	Chimirec Socodeli Beaucaire (30)	Eco organisme Eco-Systèmes	Recyclage matière
Batteries							STCM à Toulouse (31)	
Huiles usagées							Chimirec Socodel à Beaucaire (30)	
DDM					Apport en déchetterie et points de collecte	SITA SUD Marguerittes (30)	Solamat à Fos sur Mer (13)	Incinération énergie
Déchets divers		CET classe 2 France Déchets à Bellegarde (30)	Stockage					
Piles	Apport en déchetterie et points de collecte	Pharmacies	LMCS basée Nîmes (30)	ACOORD Environnement à Cestas (33)	Recyclage matière			
Déchets piquants	Points de collecte			CET classe 2 France Déchets à Bellegarde (30)	Incinération énergie			

BILAN FINANCIER

Comme toute collectivité, le SICTOMU est tenu de présenter un budget primitif équilibré entre les recettes et les dépenses prévues pour l'année à venir. Ce budget prévoit l'ensemble des dépenses nécessaires à la collecte et le traitement des déchets du territoire ainsi que les recettes permettant de financer ces dépenses. En fin d'année, un résultat des dépenses et recettes réalisées est établi. Une distinction est faite entre les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement.

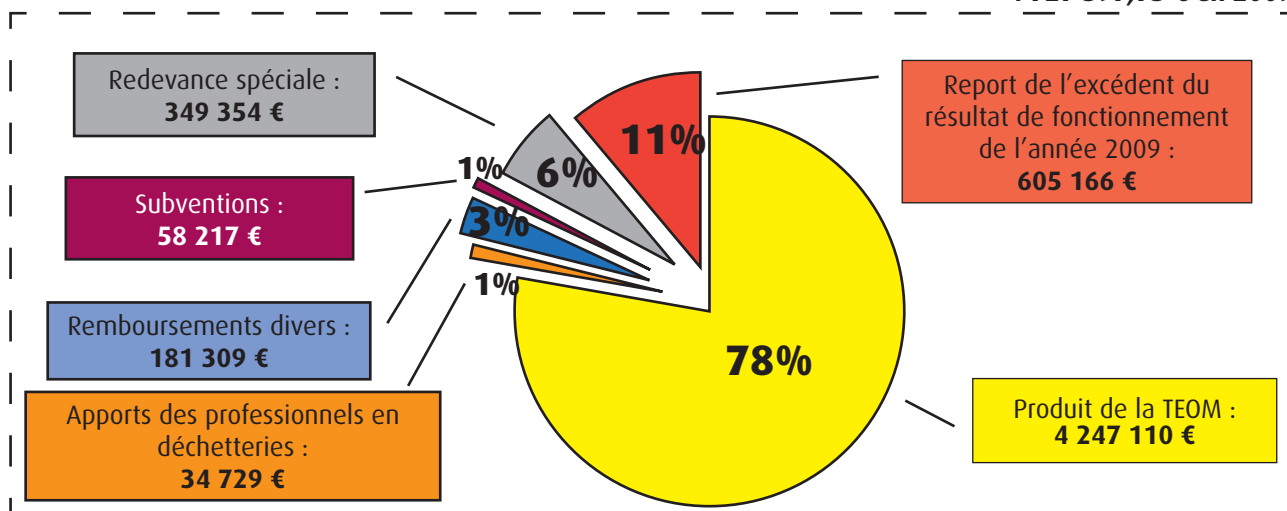
Les dépenses de fonctionnement 2010 : 4 275 608 €

4 114 231 € en 2009



Les modes de financement 2010 : 5 477 885 €

4 727 397,73 € en 2009

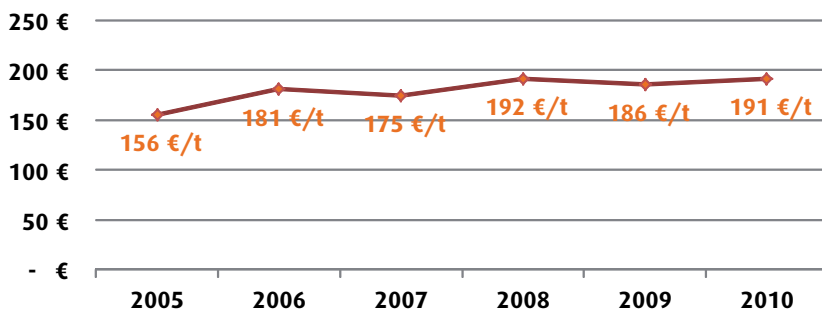


Dépenses d'investissement 2010 :

D'un montant de **816 905 €** en 2010, ces dépenses auront concerné :

- ◆ Le remboursement capital d'emprunt : 43%
- ◆ Les cessions de véhicules : 29%
- ◆ La conduite d'études : 8%
- ◆ Les acquisitions de bacs, matériel déchetterie : 7%
- ◆ ...

Évolution du coût global des déchets à la tonne



Explications des dépenses de fonctionnement 2010

Coûts de collecte du restTE : 921 526 € pour 7 755 tonnes collectées

Comprend notamment : les frais de personnel, le matériel, le carburant, les frais mécaniques, les intérêts d'emprunts, l'amortissement des véhicules... affectés à la collecte en porte à porte **et** en apport volontaire du flux de **RestTE**.

Coûts de la collecte sélective : 508 894 € pour 3 260 tonnes collectées

Comprend notamment : les frais de personnel, le matériel, le carburant, les frais mécaniques, les intérêts d'emprunts, l'amortissement des véhicules... affectés à la collecte en apport volontaire des **3 flux sélectifs**.

Il est à noter que le faible écart entre les coûts de collecte du RestTE et de la collecte sélective s'explique par un parc de véhicules pour le RestTE très âgé dont l'amortissement est terminé.

Coût des collectes annexes : 55 740 €

Comprend notamment : les frais de personnel, le matériel, le carburant, les frais mécaniques, les intérêts d'emprunts, l'amortissement des véhicules... affectés à la collecte des **encombrants, des verres et des cartons des professionnels et des piles**.

Coûts d'exploitation des déchetteries : 456 279 € pour 11 137 tonnes collectées

Comprend notamment : les frais de personnel, l'entretien des sites, les contrats de maintenance affectés à la gestion **des 3 déchetteries du territoire**.

Service support collecte : 196 087 € soit 6,16 € par habitant

Comprend notamment : le personnel affecté à ces missions, les frais associés à la gestion et la maintenance des bacs et des colonnes.

Administration générale : 663 428 € soit 20,83 € par habitant

Comprend notamment : les intérêts d'emprunts, les frais d'assurance, les salaires et charges sociales, le nettoyage des locaux, la téléphonie ...

Communication : 55 421 € soit 1,74 € par habitant (55 459€ en 2009)

Comprend notamment : les dépenses réalisées en actions de communication et de prévention des déchets (cf. p.17) ainsi que les frais de personnel, la maintenance des véhicules utilisés par les ambassadeurs du tri. À noter qu'il s'agit du service qui bénéficie de la plupart des subventions versées par le Conseil Général du Gard (CG30), l'ADEME et l'Eco organisme Adelphe.

Coûts du traitement¹ des déchets : 1 274 902 €

Comprend les coûts **facturés par SRE** pour le transport, le tri et le traitement (enfouissement recyclage, TGAP²...) de tous les flux collectés sur le territoire ainsi que les frais d'adhésion liant le SICTOMU à SRE.

Coût d'exploitation du quai de transfert : 203 605 €

Comprend notamment : le personnel, l'entretien du site et du matériel (pont à bascule notamment), les frais d'amortissement, les intérêts d'emprunts... affectés au quai de transfert d'Argilliers.

¹L'évolution des coûts de traitements des déchets : des coûts différenciés qui augmentent chaque année.

Pour tous les déchets collectés sur son territoire, le SICTOMU doit couvrir des coûts de traitements dont le **prix unitaire à la tonne varie selon le flux**. Cette différence s'explique notamment par les modes et les niveaux de valorisation qui vont dépendre des matières. De la même manière, la facturation tient compte au préalable des **recettes de vente de matériaux** liés au recyclage ainsi que des soutiens de l'Eco-organisme (dont les aides dépendent des quantités triées par les ménages). Ces ventes vont également **être distinguées** selon les matières valorisées.

Dans sa globalité, il sera surtout important de retenir que les coûts de traitement des déchets sont dans une **logique d'augmentation** significative pour des raisons conjoncturelles (Grenelle de l'Environnement) et économiques. Pour le SICTOMU, les coûts de traitement auront augmenté de **4%** entre 2009 et 2010 pour une augmentation de tonnage de 1%.

²La **TGAP** est une taxe sur les activités polluantes. Pour le SICTOMU, elle s'applique aux refus de tri du RestTE de la Collecte Sélective et aux encombrants provenant des déchetteries. À hauteur de **13 €** la tonne en 2009, elle a atteint **17 €** en 2010 et tendra vers **40 €** d'ici 2015.

Explications des modes de financement 2010

Le produit de la TEOM : 4 247 110 € (4 098 806,30 € en 2009 => augmentation de 4% due à l'évolution de la base locative)

Basée sur le **foncier bâti** des habitants du territoire, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est appliquée à l'**ensemble des ménages** du territoire.

Cumulée à tous les propriétaires, elle est la source principale du financement du SICTOMU pour sa mission de collecte et de traitement des déchets. Le montant nécessaire estimé (produit de la TEOM) est défini à l'aide d'un taux de TEOM qui est proposé en Comité Syndical.

Depuis 2008, le SICTOMU a entrepris un **lissage du taux de TEOM** qui en 2013 sera identique pour les 34 communes. En 2010, le taux de la TEOM lissé a été inchangé par rapport à 2009. Il était de **14,78%**. Ce taux est appliqué à la base locative du logement :

$$\left[\text{Base locative} \times \text{Taux de TEOM} = \text{Montant de la TEOM} \right]$$

La Redevance spéciale aux professionnels : 349 354 € (361 352 € en 2009 => baisse de 3%)

La loi du 13 juillet 1992 qui fixe le cadre réglementaire de la gestion des déchets, rend obligatoire depuis le 1er janvier 1993, pour les collectivités n'ayant pas institué la redevance générale (REOM), l'instauration de la **Redevance Spéciale (RS)** pour les **déchets non ménagers**. C'est le cas du SICTOMU qui applique cette redevance depuis le 1er janvier 2006 à tous les professionnels (hormis les gros producteurs disposant de prestataires privés) pour les **déchets recyclables et de ResTE** produits dans le cadre de leur activité.

Répartition de la redevance spéciale 2010 (révision des modalités de facturation revues au 1er janvier 2010 (nouvelles modalités pour les campings et révision du calcul du prix au litre) :

◆ **225 740 €** pour professionnels équipés de **bacs** liés à leur activité **facturés en fonction de la fréquence de collecte** des bacs :

$$\text{Volume du (ou des) bacs} \times \text{prix au litre} \times \text{nombre de collectes} = \text{RS}$$

◆ **80 852 €** pour les professionnels en zone enterrées qui vont payer un forfait en fonction de leur **catégorie d'activité et de leur surface d'activité**.

◆ **36 359 €** pour la collecte des campings (collecte des bacs de ResTE et des colonnes de tri)

◆ **6 403 €** pour des mises à dispositions exceptionnelles (événements, festivités...)

Les apports en déchetteries des professionnels : 34 729 € (34 752,20 € en 2009)

La facturation aux professionnels varie selon les flux apportés. Par exemple, un professionnel paiera 10 € par m³ de métaux déposés pour 56 € le m³ pour les déchets divers.

Les subventions : 58 217 € (14 994,18 € en 2009)

Ces aides de l'ADEME ou du Conseil Général du Gard concernaient en 2010 les actions de communication et de prévention ainsi que le soutien à l'étude d'optimisation des coûts et du service qui a été aidé à hauteur de **62%** et qui explique cette hausse significative.

Les remboursements divers : 181 309 €

Inclut notamment les ventes de véhicules, les remboursements d'assurance du personnel.

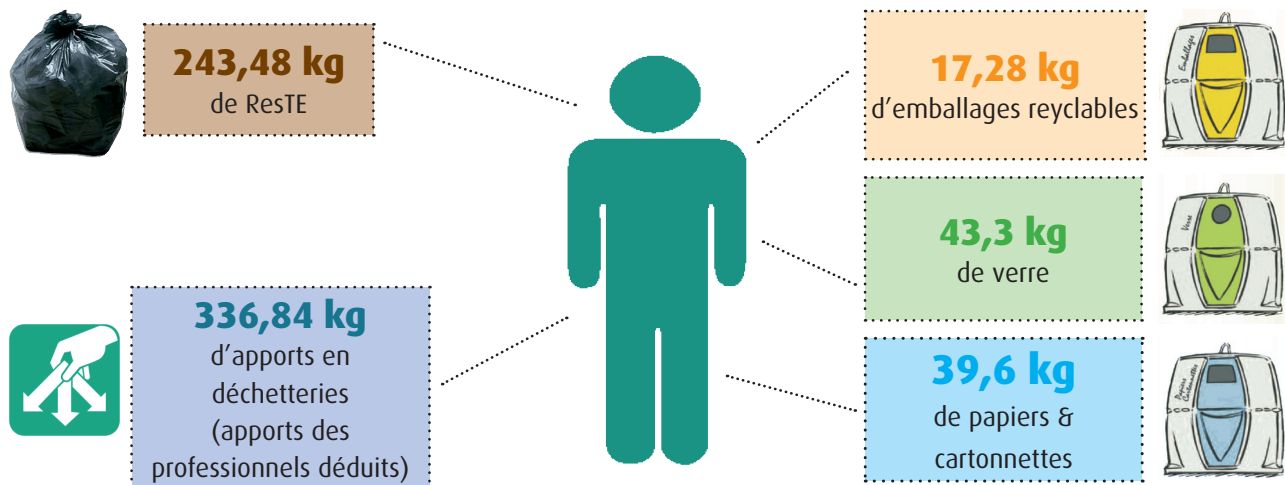
Le report de l'excédent de fonctionnement de l'année 2009 : 605 166 €

Correspond au solde de 2009 entre recettes et dépenses de fonctionnement réalisées. Cet écart significatif s'explique notamment par des économies effectuées et certaines dépenses non réalisées. Il intègre aussi une somme de 415 012 € correspondant aux pénalités appliquées à un fournisseur de colonnes enterrées qui donne lieu à une provision d'égal montant à une dépense de fonctionnement.

IMPACT LOCAL

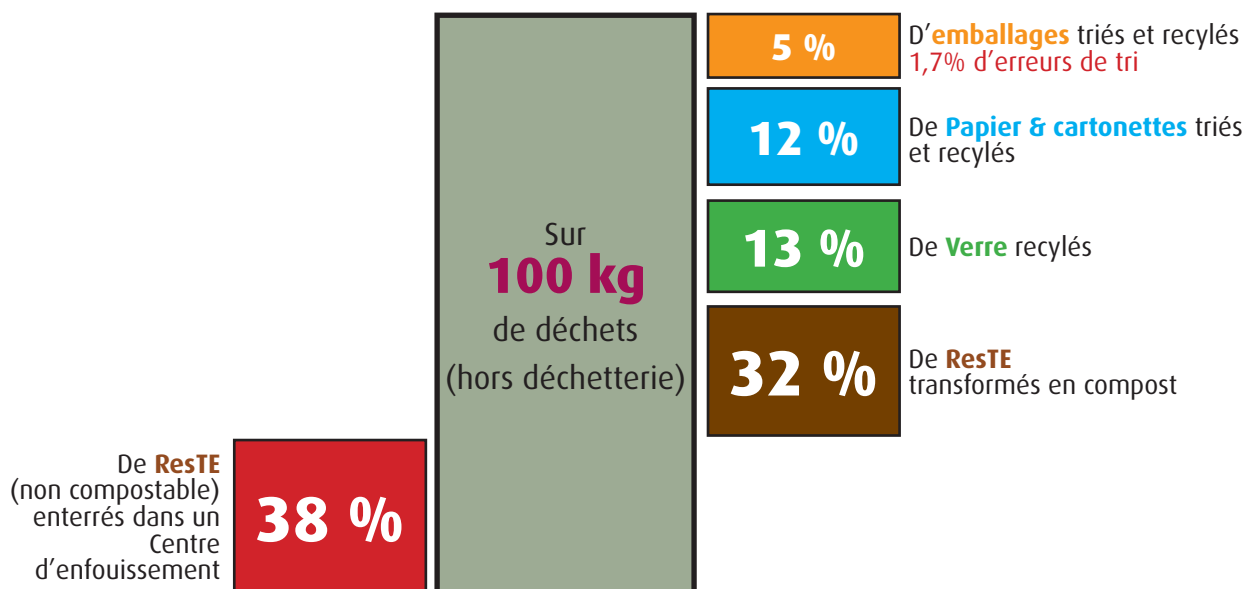
En 2010, le tonnage total de déchets collectés par le SICTOMU aura atteint **22 232 tonnes** pour une population de **31 852 habitants**.

En moyenne, cela représente pour chaque habitant du territoire :



Soit une production totale de **681 kg** de déchets par habitant

En pourcentage, cela correspond (sans compter les apports en déchetterie) :



Soit **62%** de déchets valorisés par le recyclage ou le compostage (hors déchets apportés en déchetterie)

En jetant dans le bon conteneur, chaque habitant a permis en 2010 de fabriquer...

100 bouteilles en verre



(à raison de 430g de verre par bouteille) grâce au tri de 45 kg de verre / habitant dans la **colonne verte**

3 bombes aérosols



grâce à 14 canettes en aluminium jetées dans la **colonne jaune**

Autant de boîtes à oeufs en carton



que l'on a jeté de boîtes de céréales en carton imprimé dans la **colonne bleue**

4 arrosoirs en plastique



grâce à 60 bouteilles de lait en PEHD jetées dans la **colonne jaune**

31 paquets de mouchoirs



avec les 31 briques alimentaires en ELA jetées dans la **colonne jaune**

4 casseroles



à partir des 30 boîtes de conserves en acier jetées dans la **colonne jaune**

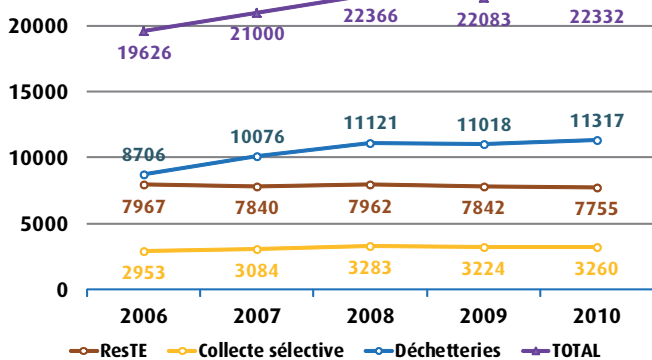
... grâce au recyclage des déchets

SYNTHÈSE 2010

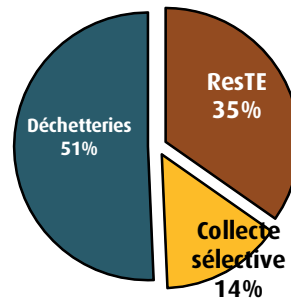
- ◆ Population : **31 852** habitants / habitat semi-rural
- ◆ Nombre de communes : **34** (522 km²)
- ◆ Assemblée délibérante : **68** élus (2 par commune)
- ◆ Collecte : en **régie** directe
- ◆ Effectif : **48,79** équivalents temps plein
- ◆ Traitement : **délégué** à Sud Rhône Environnement
- ◆ Collecte du ResTE : **porte à porte & apport volontaire**
- ◆ Nombre de bacs en place : **16 089** bacs
- ◆ Nombre de colonnes : **420** colonnes (23 de ResTE)
- ◆ Collecte du tri sélectif : **apport volontaire**
- ◆ Ratio de point de tri : 1 pour **290** habitants
- ◆ Part des déchets valorisés : **66,66%** (tous flux)
- ◆ Part du ResTE compostée : **45%** de ce flux

- ◆ **3** déchetteries : Uzès, Fournès et Lussan
- ◆ Fréquentation des déchetteries : **198** passages/jour, **3,96** passages/habitant/an
- ◆ Tonnage de ResTE : **7 755** tonnes
- ◆ Tonnages des flux sélectifs : **3 260** tonnes
- ◆ Apports en déchetterie : **11 317** tonnes (408 tonnes par les professionnels)
- ◆ Taux de TEOM lissé aux 34 communes : **14,78%**
- ◆ Dépenses fonctionnement réalisées : **4 275 608 €**
- ◆ Coût total de collecte des déchets : **2 085 770 €**
- ◆ Coût total de traitement des déchets : **1 197 646 €**
- ◆ Coût global par tonne : **191,46 € / tonne**
- ◆ Coût global par habitant : **134,23 € / hab.**

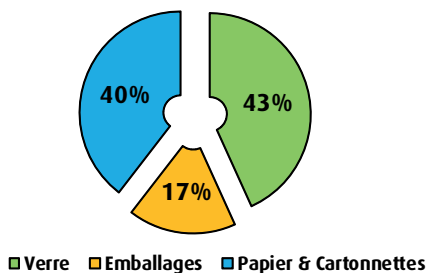
Évolution des tonnages collectés



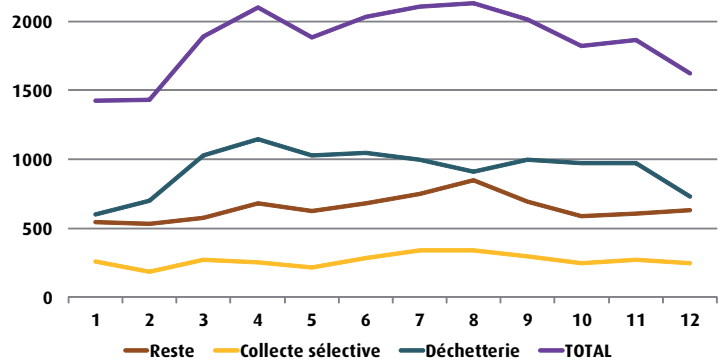
Répartition des tonnages collectés



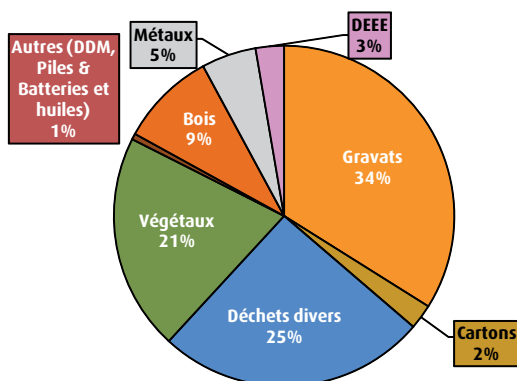
Part des flux sélectifs



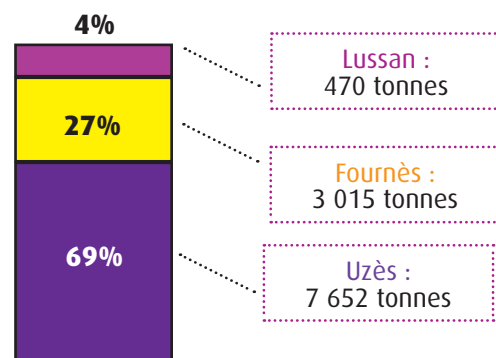
Saisonnalité des tonnages collectés en 2010



Répartition des tonnages apportés en déchetterie



Répartition des tonnages par déchetterie



- ACMO : Agent Chargé de la Mise en Oeuvre de la prévention
- ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise des Énergies
- AT : Accident du Travail
- BOM : Benne à Ordures Ménagères
- C1, C2... : Fréquence de collecte. C1 = 1 collecte par semaine...
- CC : Communauté de Communes
- CG30 : Conseil Général du Gard
- DDM : Déchets Dangereux des Ménages
- DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- EPI : Équipement de Protection Individuelle
- EPCI : Établissement Public à Coopération Intercommunale
- ETP : Équivalents temps plein
- Mini BOM : Mini Benne
- OM : Ordures Ménagères
- OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
- PAP : Porte à Porte
- PAV : Point d'Apport Volontaire
- ResTE : Résidus des Tris Effectués (=OMR)
- SICTOMU : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Uzès
- SRE : Sud Rhône Environnement (Syndicat à qui le SICTOMU a délégué la compétence traitement)
- SST : Sauvetage Secourisme Travail (formation professionnel)
- RS : Redevance Spéciale. Appliqué aux usagers ménagers du territoire du SICTOMU
- TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Appliqué aux ménages du territoire du SICTOMU



Réalisé en 2011 par
le service communication